

Département : NORD	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	Nombre de Conseillers en exercice	Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Commune : DENAIN		Nombre de Conseillers présents	Reçu en préfecture le 08/07/2026
		Nombre de suffrages exprimés	Publié le
			ID : 059-215901729-20260625-260625_CFU025-BF
			34

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur CHERRIER Emmanuel** délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent

DELIBERATION N° 3 : COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL

Résultats reportés	3 287 963,66			4 826 774,67	3 287 963,66	4 826 774,67	N. de Conseillers Présents : 27
Opérations de l'exercice	46 420 645,95	42 377 237,66	23 623 425,01	34 823 497,26	70 044 070,96	77 200 734,92	
TOTAUX	49 708 609,61	42 377 237,66	23 623 425,01	39 650 271,93	73 332 034,62	82 027 509,59	N. de suffrages Exprimés : 34
Résultats de clôture	7 331 371,95			16 026 846,92	7 331 371,95	16 026 846,92	
Restes à réaliser	6 291 052,94	4 424 700,61			6 291 052,94	4 424 700,61	Pour : 28 Contre : 6 (1) Abstentions : 0
TOTAUX CUMULES	13 622 424,89	4 424 700,61		16 026 846,92	13 622 424,89	20 451 547,53	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	9 197 724,28			16 026 846,92		6 829 122,64	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM. CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAUI, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, BOUILLEZ, HOCHART, FEDDAL.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Monsieur SANCHEZ*), Madame DUFOUR-MALLE (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame WATTEAU (*pouvoir à Madame BOUILLEZ*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame MESSAOUI (*pouvoir à Monsieur FEDDAL*).

(1) Ont voté contre le Compte Financier Unique du Budget Principal : MM. WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART, FEDDAL, MESSAOUI.

Le Secrétaire de Séance,



Pour expédition conforme,
Madame le Maire
Par délégation du Maire

E. CHERRIER
(Nord)

Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".